



ARRÊTÉ N° 2021/017
Portant information
sur les travaux d'adaptation du cadastre

MAIRIE

35590 LA CHAPELLE-THOUARAULT

La Maire de LA CHAPELLE THOUARAULT,

Vu la loi 2015-1786 de finances rectificative du 29 décembre 2015 et notamment l'article 51 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 fixant la durée de mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral dans chaque commune ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 fixant l'ouverture des travaux géométriques du plan cadastral informatisé dans le département de l'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que les propriétaires fonciers non bâtis peuvent être amenés à effectuer des observations sur le plan adapté géométriquement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : MM. les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de La Chapelle-Thouarault sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition à compter du 15/02/2021.

Article 2 : Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site www.rpcu.cadastre.gouv.fr

Article 3 : Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de 1 mois pour la commune de La Chapelle-Thouarault.

Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir au Pôle Topographique de Gestion Cadastre (P.T.G.C), leurs observations sur le plan adapté géométriquement via l'adresse courriel suivante : ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr ou par courrier adressé au Pôle topographique et de gestion cadastrale de Rennes – Centre des finances publiques – 2 Bd Magenta – BP 12301 – 35 023 RENNES Cedex 9.

Fait à LA CHAPELLE-THOUARAULT, le 20 janvier 2021.

La Maire,
Régine ARMAND

